

COMMUNE

d' AUBAGNE

Convocation du **07/12/22**

Date de publication : **16/12/22**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **37**

Quorum : **22**

N° **28-131222**

OBJET :

**SECURITE, PREVENTION, CITOYENNETE ET
VILLE NUMERIQUE**

Approbation du versement aux associations et organismes porteurs d'actions de la participation de la Ville d'Aubagne au titre de la programmation 2023 du C.I.S.P.D.R.

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux, et le mardi treize décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

PRESENTS : Mme Sophie AMARANTINIS, M. Vincent RUSCONI, Mme Danielle MENET, M. Pascal AGOSTINI, Mme Hélène JULIEN-TRIC, M. Philippe AMY, Mme Geneviève MORFIN, MM. André LEVISSE, Yoann LEANDRE, Mme Valérie MORINIERE, M. Léo MOURNAUD, Mme Jeannine LEVASSEUR, M. Jean-Bernard LOUIS, Mmes Julie GABRIEL, Irène DUPLAN, Monique MOISE-HIRMANN, MM. Patrice JARQUE, Laurent GUEDJ, Mmes Cécile BOURGUIGNON, Brigitte AMOROS, M. Stéphane CANTARINI, Mme Magali ROUX, MM. Franck-Clément CHAMLA, Jérémy PANGOURASSOU, Zarick KOURICHI, Mme Dominique BENASSAYA-NIVET, MM. Arthur SALONE, Denis GRANDJEAN, Mme Clémentine FARDOUX, M. Alexandre LATZ, Mme Joëlle MELIN, MM. William MIROUX, Yves PERRIN-TOININ, Matthieu HERMANT, Mmes Michèle BOUGEAREL et Valérie BOISSON, Conseillers Municipaux, **formant la majorité des Membres en exercice.**

EXCUSES : M. Alain ROUSSET (donne pouvoir à M. Gérard GAZAY), Mmes Stéphanie HARKANE (donne pouvoir à Mme Danielle MENET), Faustine THIBAUD (donne pouvoir à M. André LEVISSE), M. Jérémy COETTO, (donne pouvoir à M. Zarick KOURICHI), Mmes Eliette MEZERGUES-MAUTREF (donne pouvoir à M. Yves PERRIN-TOININ), Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Mme Clémentine FARDOUX), Conseillers Municipaux.

M. Zarick KOURICHI a été élu Secrétaire.

Monsieur Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire, rapporte :

Le Conseil Intercommunal (Aubagne / La Penne-sur-Huveaune) de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D.R.) de la Ville d'Aubagne regroupe des acteurs de la Justice (Procureur, Protection Judiciaire de la Jeunesse), de la Police Nationale, de la Police Municipale, de l'Éducation Nationale, du Conseil départemental, de la Maison de la Justice et du Droit, ainsi que de diverses associations.

Il participe financièrement aux programmations 2023 des actions de prévention de la délinquance et de la radicalisation, aux associations et organismes porteurs des actions du C.I.S.P.D.R.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 2 Février 2000 autorisant Monsieur le Maire à signer le Contrat Local de Sécurité d'AUBAGNE,

VU ce même contrat signé le 2 Mars 2000 avec l'État, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur,

VU la délibération du Conseil Municipal du 20 Septembre 2002 portant création du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20221213-131222_28-DE
Reçu le 27/12/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0002211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
27/12/2022



Délibération n° 28-131222 du Conseil Municipal du 13 Décembre 2022 (suite 1) :

VU le Contrat Intercommunal de Sécurité signé le 30 Juin 2005 avec l'État, le Ministère de la Justice, la Préfecture, l'Éducation Nationale, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Général des Bouches-du Rhône et les communes d'AUBAGNE et LA PENNE-SUR-HUVEAUNE,

VU les orientations définies par le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation dans la Stratégie Nationale 2013 /2017 et les quatre axes prioritaires fixés et confirmés dans la nouvelle Stratégie 2020 – 2024,

Considérant qu'il convient de reconduire les actions examinées et validées dans les différentes instances du C.I.S.P.D.R., présidées par Monsieur le Maire d'Aubagne,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER le versement aux associations et organismes porteurs d'actions de la participation de la Ville d'Aubagne au titre de la programmation 2023 du C.I.S.P.D.R. selon le tableau suivant :

<u>INTITULE</u>	<u>PORTEUR</u>	<u>CLS Aubagne</u>	<u>CLS La Penne-Sur-Huveaune</u>
Aide aux victimes des actes de délinquance	A.V.A.D.	7.500 €	2.000 €
Violences conjugales au sein du couple	S.O.S. Femmes	4.500 €	1.000 €
Médiations familiales	Résonances	6.000 €	1.000 €
Association de Soutien à la Médiation et aux Antennes Juridiques	A.S.M.A.J.	6.851 €	1.000 €
Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Bouches-du-Rhône	C.D.A.D. 13	7.349 €	1.017 €

ARTICLE 2 : d'INSCRIRE au budget les montants correspondants.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS.

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20221213-131222_28-DE
Reçu le 27/12/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
27/12/2022



.../...